De nouvelles prérogatives pour le pharmacien français !

Abderrahim DERRAJI - 2019-06-12 16:40:03 - Vu sur pharmacie.ma

Après une dizaine de jours de débat, le Sénat français a fini par adopter à une large majorité (219 voix pour et 92 contre) le nouveau texte de Loi santé. Les nouvelles dispositions que prévoit ce texte et qui sont en relation avec la pratique officinale ont été adoptées en l'état. Le pharmacien se voit, de ce fait, conféré de nouvelles prérogatives notamment la dispensation protocolisée qui consiste à délivrer sans ordonnance, pour certaines pathologies, des médicaments à prescription médicale obligatoire. Cette loi l'autorise également à remplacer un médicament d'intérêt thérapeutique majeur (MITM) par un autre en cas de rupture de stock en prenant le soin d'aviser le prescripteur. Le pharmacien peut aussi intervenir auprès du patient par vidéotransmission.

Par ailleurs, ce texte impose à tout pharmacien souhaitant s'installer de déclarer ses liens avec les financiers à l'Ordre régional des pharmaciens.